



Indemnisation accident de la route

Par **elianrevel**, le **08/07/2008** à **12:08**

Bonjour
Je me suis occupé des démarches administratives durant plus de 2 ans de ma maman pour son accident grave de la route. Cela m'a plus de me battre contre des assurances et de réclamer les indemnisations dues, expertises....
J'aurai aimé savoir si il est possible de monter un cabinet de conseil et d'accompagnement dans l'aide aux victimes d'accident de la route, et d'en vivre? (sachant que je fais des études de conseil bac+5, mais pas dans le droit)
Merci pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **08/07/2008** à **13:22**

bonjour, des structures à ce niveau existent déjà, notamment dans le domaine associatif,
cordialement

Par **elianrevel**, le **05/08/2008** à **18:38**

Je comprends bien qu'il existe des associations mais si vous avez eu affaires à ses associations (que je salue leur travail) il y a de nombreux domaines où elles ne sont pas compétentes : notamment démarches administratives, licenciements, placements financiers, de nombreux domaines que l'on a besoin dans ses moments....
Ainsi j'aimerais savoir s'il est possible de créer un cabinet juridique dans se domaine.
Merci

Par **Tisuisse**, le **21/08/2008** à **09:50**

Si vous avez des diplômes en droit (mini une maîtrise) cela devrait pouvoir se faire.
Renseignez-vous auprès de la chambre de commerce et d'industrie, ou de la chambre des métiers, de votre secteur.